



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Finances publiques :
ça nous concerne tous**

**Didier Porte :
Insupportable !**

N° 146 - Septembre 2010 - ISSN 1246-077X

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



**Après le 7, journée d'actions le 15,
grève et manifestations le 23**

VIE PROFESSIONNELLE ET ASSURANCE

Ne soyez plus seul face aux risques du métier...

3 questions à Corine Perrin, enseignante en collège, 32 ans

Lorsqu'on est un agent du service public, les risques du métier sont une réalité bien tangible. C'est pourquoi la GMF a conçu VIE PRO, un contrat qui vous accompagne tout au long de votre mission.

Pourquoi avoir souscrit le contrat VIE PRO de la GMF ?

Un accident en milieu scolaire, c'est vite arrivé ! Un élève peut chuter dans l'escalier, avoir un accident dans la cour de l'école ou lors d'une sortie de classe... Avec le contrat VIE PRO, je bénéficie d'un véritable accompagnement. Je peux ainsi mieux faire

face aux conséquences d'un accident grave touchant l'un de mes élèves.

Quels sont les avantages du contrat VIE PRO à vos yeux ?

C'est d'abord son prix ! Pour 25 euros par an, je suis couverte pour la plupart des risques du métier. Je profite en

**VIE PRO :
25€ par an**

particulier d'une protection juridique professionnelle étendue qui intervient au plan juridique et financier, ainsi que d'une assistance psychologique pour moi et mes proches. Cela me paraît indispensable en cas de poursuite devant un tribunal,

VIE PRO

Des avantages pour tous les agents des services publics

Le contrat VIE PRO s'adresse à tous les agents des services publics (enseignants, agents territoriaux, agents de La Poste, de la SNCF, sapeurs-pompiers...). Il offre une protection face aux risques professionnels (agression, responsabilité civile personnelle, accidents du travail...), complétée par les garanties suivantes :

- une assistance psychologique en cas de traumatisme suite à une agression, un accident du travail ou une procédure pénale
- une garantie secours agression : indemnisation des effets personnels, frais de reconstitution des papiers, des serrures...
- un coup de pouce supplémentaire : en cas d'arrêt de travail de plus de 90 jours suite à une maladie ou accident professionnel, la GMF vous verse un capital de 3 000 euros. En cas de licenciement ou de mise à la retraite d'office, vous percevez 3 000 euros supplémentaires pour vous aider à franchir ce cap.

ou pour engager un recours si je suis victime d'une agression, par exemple.

Avez-vous déjà fait jouer votre contrat ?

Pas encore, mais je sais que je dispose, en cas de besoin, d'un service d'information juridique par téléphone. J'ai été séduite par le caractère immédiat de l'intervention en matière pénale. En effet, grâce au numéro d'urgence accessible 24 h/24, 7 j/7, je peux accéder à un avocat sans délai. C'est une sécurité supplémentaire, en plus de la protection statutaire à laquelle j'ai droit par ailleurs. Car on ne sait jamais ce qui peut arriver...



Pour en savoir plus sur ce contrat GMF : appelez le 0 820 801 061 (0,12€ TTC/mn) ou connectez-vous sur www.gmf.fr

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2
SCRELEC p. 7
MGEN p. 9
Institut FSU p. 15
MAE p. 27
SNCF p. 31
CREDIT MUTUEL p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €

Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Retraites : mobilisation
exceptionnelle 5

4 septembre :
contre l'indignité nationale 7

publiques

Salaires : les fonctionnaires
payent la crise 11

éducatives

Premiers pas :
démarrage brutal 12

Rentrée scolaire :
particulièrement
mouvementée 13

c'est demain

Transport public
sous tension 24

culturelles

Le musée
de l'informatique fermé 26

Les musées d'art
contemporains en régions 28

DOSSIER

Finances publiques : ça nous concerne tous !

L'action publique contribue à construire les conditions du vivre (bien!) – ensemble et joue également un rôle moteur dans le développement de l'activité économique. C'est bien parce que cette dépense publique est indispensable qu'il y a besoin de ressources suffisantes et pérennes.



© CADIEUNIAA

Didier Porte : Insupportable !

L'ex-humoriste de la matinale de France Inter publie « Insupportable! Chronique d'un licenciement annoncé », livre racontant son licenciement de France Inter. Regard sur la place de l'humour toxique dans l'information.



© CADIEUNIAA

édito Mobilisés



Bernadette Groison

Retraites, emploi, salaires, services publics... la rentrée sociale est revendicative ! Le 7 septembre a été une journée exceptionnelle. Elle a marqué une nouvelle donne dans le paysage social. Les salariés du privé comme du public ont dit leur rejet massif d'un projet de réforme des retraites injuste et inefficace et l'urgence à prendre en compte leurs exigences. Les services publics, la fonction publique sont fortement présents dans ces mobilisations. Il faut dire que les fonctionnaires, déjà durement frappés par les politiques précédentes de réduction de postes, payent le prix fort de la crise : au projet de réforme des retraites (recul de l'âge de départ, alignement des taux de cotisation, fin des dispositifs de départ anticipé, fin du minimum garanti...) s'ajoutent les suppressions massives d'emploi et le gel des salaires ! C'est dans ce cadre que la FSU lance une grande campagne en direction des personnels et des usagers : « le service public, on l'aime, on le défend ».

Au lendemain du 7 septembre, la FSU a souhaité que des suites unitaires rapides, de haut niveau, soient programmées. Après les initiatives d'interpellation du 15, la nouvelle journée de grève et de manifestation du 23 doit nous permettre d'amplifier la mobilisation pour faire reculer le gouvernement.

Rock sans papiers

« Laissez passer les petits papiers... », chantaient Jane Birkin et Régine, le 4 septembre dernier devant le ministère de l'identité nationale. Face aux expulsions et aux discours xénophobes du gouvernement, la mobilisation citoyenne se développe. Après les manifestations qui se sont déroulées, partout en France, c'est le 18 septembre prochain, que Bercy accueillera le grand concert « Rock sans papiers ». À une semaine de la présentation d'un énième projet de loi sur l'immigration, artistes, chanteurs et comédiens viendront y exprimer en musique leur solidarité avec les travailleurs sans papiers, leurs familles et leurs enfants. Ce concert se veut la déclinaison festive d'un appel, initié par plusieurs associations, syndicats, (dont la FSU) et artistes, qui dénonce le sort fait aux sans papiers dans notre pays. Cet appel est en ligne sur le site : www.rocksanspapiers.org, où on trouve également toutes les informations pratiques à propos du concert.

> FSE ET EUROPE

Mobilisations : l'enjeu européen



© RIVALDINAIA

La crise met en évidence la nécessité pour les peuples d'Europe de se coordonner, d'avancer ensemble des propositions alternatives et de mobiliser à l'échelle du continent.

C'est dans ce contexte, le Forum social européen (FSE) s'est tenu à Istanbul, du 1^{er} au 4 juillet 2010, avec une assez faible participation (3 000 personnes), et une présence modeste des grandes forces syndicales européennes, si l'on excepte la CGIL (Italie) ou la FGTB (Belgique), venues en nombre. Certes une décrue était déjà perceptible lors des derniers forums – Athènes et Malmö n'avaient réuni au maximum que 20 000 participants – et l'investissement minimal des syndicats turcs n'a

pas aidé – mais dans la période, il aurait été nécessaire de faire beaucoup mieux. De nombreux séminaires auxquels la FSU a participé ou qu'elle a animés se sont pour autant tenus autour de la crise, des réformes des retraites, des services publics, des droits sociaux, de l'éducation, des questions internationales... avec des échanges intéressants. Et bien sûr, les droits des femmes ont été particulièrement à l'honneur avec la Marche Mondiale des Femmes et une manifestation dynamique à la veille de l'ouverture du forum. Consciente des enjeux et de la responsabilité cruciale du syndicalisme dans l'organisation des luttes, la Confédération européenne des syndicats (CES) semble décidée à œuvrer à la construction de mobilisations importantes. Ainsi, elle appelle à une journée d'action le mercredi 29 septembre dans tous les pays d'Europe, avec une « euromanifestation » à Bruxelles. L'appel final du FSE à se mobiliser également le 29 et autour du 29, l'investissement syndical dans chacun des États permet d'espérer une grande journée unitaire qui permette de faire converger les luttes sociales qui devront se développer courant Septembre.

ELIZABETH LABAYE

MÉTIER

Rentré le 18 août

Pour Eric Mansencal, principal du collège La Grange du Bois à Savigny-le-Temple (77), la rentrée s'effectue à J-2. Comptez en semaines : il est depuis le 18 août dans son établissement. C'est qu'il faut remettre en route toute une organisation pour accueillir plus de 600 élèves (« la re-sectorisation provoque une explosion des effectifs et on a supprimé un poste de surveillant »), ajuster les emplois du temps... et faire face aux nouveautés de cette année : « avec le nouveau dispositif de formation, j'ai plus de stagiaires que de tuteurs, et je suis inquiet pour ces nouveaux collègues qui vont débiter dans ces conditions ». D'autant que dans ces cas-là, ce sont les chefs d'établissements qui vont être sollicités pour régler les problèmes. Autre nouveauté : l'accueil d'un policier référent, puisque le collège a le « privilège » de faire partie des 53 établissements qui vont expérimenter ce dispositif. Un collège certes



Eric Mansencal

Principal de collège

qui n'est pas réputé pour être facile, « mais ce n'est pas un coupe-gorge pour autant », affirme le principal. « Est-ce nécessaire que ce policier soit armé ? Cela risque de pousser certains élèves à la provocation... ».

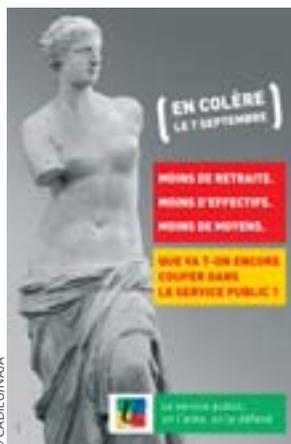
Avant de passer le concours, Eric a été instituteur, et directeur d'école. « Mais en tant que chef d'établissement, il faut gérer les contradictions entre les valeurs qui nous animent en tant que militant (NDLR : Eric est par ailleurs responsable national du SNUPDEN, le syndicat des personnels de direction de la FSU), enseignant, et le métier de personnel d'autorité, représentant de l'administration ». Et ne pas perdre sa lucidité. Pas évident, avec des semaines de 59 heures en moyenne. « Le risque, c'est de prendre les difficultés que l'on rencontre dans l'établissement sur le plan personnel. C'est un métier plus difficile que je ne le pensais au départ, mais j'ai beaucoup de plaisir à l'exercer ».

Emmanuel Guichardaz

> MOUVEMENT SOCIAL

Mobilisation exceptionnelle

Il n'y a pas eu de trêve cet été, entre affaire Woerth-Bettencourt, enchères sécuritaires gouvernementales et climat social tendu sur le front de l'emploi. Et la rentrée sociale a été, comme annoncé, précoce et dynamique. Mobilisations sectorielles, notamment dans l'éducation, manifestations le 4 septembre contre la xénophobie et la politique du pilori, et le mardi 7 septembre, début d'un débat parlementaire express, plus de trois millions de manifestants dans les rues, une France au ralenti, des appels à la grève bien suivis



© CADIEU/NAJA

La FSU a lancé une campagne publicitaire, dans *Le Monde* et *Libération*, pour la défense du service public.

dans de très nombreux secteurs, fonction publique et entreprises privées.

Réforme des retraites injuste et inacceptable, ont dénoncé les organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU, Unsa) depuis plusieurs mois. Les seules maigres ouvertures du gouvernement sur les sujets de la pénibilité, des carrières longues et des polypensionnés étant jugées irrecevables par les organisations qui contestaient notamment le recul de l'âge de la retraite.

Annoncé dès le lendemain de la forte mobilisation du 24 juin, le rendez-vous social du 7 septembre était attendu, préparé activement, approuvé par près de 70 % des Français.

Étape très réussie, donc, confirmant le rejet massif par les salariés, les jeunes, les retraités du projet gouvernemental et appelant des suites rapides.

Dès le 8 septembre, considérant que les annonces du Président de la République ne modifieraient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme, les organisations ont décidé de faire du 15 septembre, une journée forte d'initiatives et d'interpellations des députés et appelé à faire, avant le débat au Sénat, du jeudi 23 septembre une grande journée de grèves et de manifestations dans tout le pays.

CLARA CHALIGNY

Parents de trois enfants

La mobilisation autour de la mesure brutale de suppression du droit au départ anticipé des parents de 3 enfants a permis de faire sauter le verrou du 13 juillet et de reporter le dépôt de la demande de départ en retraite au 31 décembre 2010 au plus tard pour un départ au 30 juin 2011. La FSU se sert de ce premier recul pour exiger le maintien de ce dispositif. Faute de quoi, le gouvernement serait responsable du départ massif de milliers de mères fonctionnaires contraintes de partir précipitamment pour ne pas subir de pénalisation financière. Des départs contradictoires avec l'affichage du gouvernement de la nécessité de travailler plus longtemps.



© TRÉVIERS/NAJA

La réforme des retraites à l'Assemblée nationale

Le 7 septembre s'est ouvert le débat en séance plénière au parlement. Il se poursuivra jusqu'au 22 octobre.

En Juillet, lors du débat à huis-clos de la commission des affaires sociales du parlement, la FSU avait fait connaître aux parlementaires son refus de cette réforme inique et brutale, et présenté son argumentation sur les possibilités de financement et ses revendications. Des amendements ont été proposés par les députés, et quelques modifications ont été introduites à la marge, et dans un cadre contraint, le gouvernement ayant déclaré irrecevable tout amendement supposant des financements supplémentaires! Le gouvernement et sa majorité se sont arc-boutés sur leur projet de recul de l'âge de départ en retraite et l'allongement de la durée de cotisation. Or, avec le relèvement de l'âge du « taux plein », le mécanisme de la décote deviendrait encore plus pénalisant : le véritable objectif du gouvernement est bien la baisse des pensions.

Suite à nos multiples interventions, la question des inégalités hommes/femmes et de leur aggravation si la réforme était appliquée est désormais clairement posée et la Halde a décidé de s'en saisir. Sous la pression, le gouvernement a entrouvert la porte sur la pénibilité, les carrières longues, les polypensionnés... Sur ces questions et d'autres (validation des années d'étude, bonifications, CPA, minimum garanti...) la FSU portera ses revendications. Mais l'objectif est d'obtenir le retrait du projet actuel et d'ouvrir le débat sur les moyens de financements permettant d'assurer véritablement l'avenir des retraites par répartition, et le maintien du Code des pensions.

Flaubert et les Bohémiens

« Je me suis pâmé, il y a huit jours, devant un campement de Bohémiens qui s'étaient établis à Rouen. Voilà la troisième fois que j'en vois. Et toujours avec un nouveau plaisir. L'admirable, c'est qu'ils excitaient la haine des bourgeois, bien qu'inoffensifs comme des moutons. Je me suis fait très mal voir de la foule, en leur donnant quelques sols. Et j'ai entendu de jolis mots à la Prud'homme. Cette haine-là tient à quelque chose de très profond et de complexe. On la retrouve chez tous les gens d'ordre. C'est la haine qu'on porte au Bédouin, à l'Hérétique, au Philosophe, au Solitaire, au Poète. Et il y a de la peur dans cette haine. Moi qui suis toujours pour les minorités, elle m'exaspère. Du jour où je ne serai plus indigné, je tomberai à plat, comme une poupée à qui on retire son bâton. »
Lettre de Flaubert à Georges Sand 12 juin 1867.



DR

> POLITIQUE SÉCURITAIRE

Contre l'indignité nationale

Le 4 septembre, des dizaines de milliers de manifestants, parmi lesquels de forts contingents de la FSU, ont clamé leur refus de la politique dite « sécuritaire » de Nicolas Sarkozy.



© MIRAINAJA

Désireux de faire oublier un mois de Juillet où la collusion des copains et des coquins avait fait la une de l'actualité, le président de la République, dans la droite ligne de la politique du karscher, a repris la bonne vieille recette consistant à utiliser un fait divers pour lancer à travers tout le pays une charge effrénée contre les roms, amalgamant roms et délinquants, roms et sans-papiers, et liant de fait plus largement immigration et délinquance. Des propos qui, tenus au plus haut niveau de l'État, ne peuvent qu'alimenter dans le pays l'intolérance et la haine, dont on sait combien elles ont été dangereuses notamment dans les années trente pour la démocratie. Eric Besson s'est indigné que l'on puisse utiliser le terme de rafles. Membre d'un gouvernement pourtant friand d'histoire au point de vouloir utiliser à ses fins la lettre d'un jeune résistant communiste, il devrait retourner en cours, pour qu'on lui explique le sens du mot!

Et comment voir autrement qu'une volonté de menace notamment contre des jeunes issus de l'immigration avec la proposition de déchéance de nationalité. Le message qui passe est celui d'un pays dont on peut se retrouver orphelin par voie de justice... et de couleur de peau. Rappelons que la Constitution, dont le 1^{er} article rappelle que « la France assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens, sans distinction d'origine ». Discriminer les Français entre eux, infliger une double peine à certains, confirme les orientations que nous avons combattues autour du « débat » sur l'identité nationale. C'est la « patrie des droits de l'homme » qui est menacée. Même les instances internationales s'en sont émues. L'ONU a demandé à la France d'« éviter » les renvois collectifs de Roms, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale se disant préoccupé par « la tenue de discours politiques de nature discriminatoires en France ». Même la Commission Européenne pourtant généralement prudente, s'est alarmée de cette situation.

La réaction citoyenne doit s'amplifier, se conforter, face à ces instillations quotidiennes et vicieuses. L'éducation notamment a un rôle majeur à jouer auprès des enfants et des jeunes pour réaffirmer l'idéal républicain et lutter contre les discriminations.

ELIZABETH LABAYE

Exiger le droit à l'éducation pour tous !

Suite aux expulsions et aux discours xénophobes de cet été stigmatisant les étrangers et plus particulièrement les Roms, la FSU s'inquiète du sort des enfants sans papier à cette rentrée. Elle exige que le droit à l'éducation soit effectif pour tous, les roms, les gens du voyage et les sans papiers. La plus grande vigilance doit évidemment être de rigueur dans les écoles et établissements.

Comme l'a fait la Défenseure des enfants, rappelons que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1990 appelle à « faire respecter les droits fondamentaux de tous les enfants vivants sur l'ensemble du territoire de la République quelle que soit leur nationalité ou la situation administrative de leurs parents ».

Alliez éducation et protection de l'environnement

grâce au **Pack Ecole Batribox !**

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 1 800 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le Pack Ecole Batribox, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à 660 000 élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 60 000 kilos de piles et de batteries ont été collectés via le programme de collecte et de traitement:

« Batribox, l'Eco Reflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



les Mini Batribox

Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière [histoire, géographie, SVT, sciences et français] disponible sur www.batribox.fr.



Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation

« Génération perdue » ?

C'est le risque que dénonce le Bureau International du Travail. En 2009, 81 millions des 15-24 ans étaient sans emploi. Entre 2007 et 2009, le taux de chômeurs chez les jeunes est passé de 11,9 à 13 %. Il devrait encore légèrement progresser en 2010 avant de retomber à 12,7 % en 2011, selon les projections du BIT. C'est dans les pays émergents, qui totalisent 90 % de la population jeune, que la situation est la plus inquiétante mais 45 % de la hausse concerne des pays industrialisés avec, en tête, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et l'Espagne. Aux États-Unis, le chômage des jeunes s'élève à 18 %. Pour lutter contre ce véritable gâchis, le BIT a appelé les gouvernements à maintenir leurs programmes de soutien pour l'emploi des jeunes.



© FEQUERYINAJA

> EMPLOI

Situation toujours précaire



© RVALDINAJA

En deux ans, le nombre total de chômeurs a augmenté de 1 150 000. À près de 10 %, le chômage est toujours à son plus haut niveau depuis dix ans : 4 574 000 inscrit(e)s, sans compter 300 000 chômeurs de plus de 58 ans dispensés de recherche d'emploi et 217 000 chômeurs dans les départements d'outre-mer. La part des chômeurs de longue durée a aussi augmenté pour s'élever à 37,9 % fin 2009, sans compter la proportion des chômeurs en fin de droit réduits au RMI-RSA.

L'Insee vient cependant d'indiquer une légère baisse du chômage, la première depuis le début de la crise : au deuxième trimestre 2010, 9,7 % de la population active était au chômage (en incluant les départements d'outre-mer), contre 10 % fin 2009. En métropole, le taux de chômage est revenu à 9,3 %, contre 9,6 % fin 2009, après une baisse de 0,1 point au premier trimestre et de 0,2 point au deuxième. L'Insee enregistre aussi un net repli du chômage partiel même si l'on n'est pas revenu à la normale, et une érosion du nombre de personnes en CDI.

Un résultat qui « douche » les perspectives rapides de l'emploi de Laurent Wauquiez alors que le pronostic de croissance pour 2011 vient d'être révisé à la baisse. Car une croissance trop faible ne permet pas d'envisager une véritable reprise de l'emploi.

Autre sujet d'inquiétude au travers de « l'enquête emploi » de l'Insee : la légère augmentation du taux d'activité des plus

de 50 ans s'accompagne d'une forte hausse du chômage des plus jeunes. Premiers effets des réformes des retraites précédentes qui ont déjà sensiblement retardé l'âge auquel on peut quitter le marché du travail...

Au 30 juin 2010, 114 100 jeunes étaient en recherche active d'emploi depuis plus d'un an contre 66 100 fin juin 2008, soit près d'un sur cinq inscrits en catégories A, B et C, selon le tableau de bord service de la DARES (ministère de l'Emploi). Cela représente une hausse de 46,6 % par rapport à mars 2009, après une hausse de 11,9 % comparé à mars 2008.

Certes, le ministère du travail avait encore débloqué plus de 500 millions d'euros d'aides aux entreprises recrutant des apprentis mais sans grand succès. Il y a eu 285 000 contrats d'apprentissage (au lieu de 320 000 attendus) et 143 000 recrutements en contrat de professionnalisation (la barre était fixée à 170 000).

Pas de quoi pavoiser pour la politique de l'emploi du gouvernement.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

RSA « jeunes » : une minorité concernée

Le Revenu de Solidarité Active « jeunes », est composé du « RSA socle », qui remplace le RMI et d'une allocation qui complète de faibles revenus du travail. Les jeunes de moins de 25 ans peuvent le demander mais ils devront avoir travaillé l'équivalent de deux ans au cours des trois dernières années, mission quasi-impossible dans le contexte de chômage massif !

D'ailleurs, alors que le gouvernement avançait 160 000 bénéficiaires potentiels pour un coût de 250 millions d'euros en année pleine, seuls 20 millions d'euros ont été budgétés d'ici la fin de l'année. Un dispositif si restrictif qu'il laissera encore les plus précaires au bord de la route, bien loin d'une véritable allocation d'autonomie pour tous les jeunes.

95% des cotisations acquises par la MGEN sont redistribuées pour les soins et les services rendus à ses adhérents.

C'est, de loin, le plus important des taux de redistribution pratiqués en France par les complémentaires santé.

C'est surtout la concrétisation de la solidarité et du non profit, que la MGEN doit aux 3,5 millions de personnes qu'elle protège.

“
95%
des cotisations
reversées
aux adhérents
sous forme
de prestations :
bien plus qu'une
mutuelle,
la référence
solidaire !
”



**MGEN**

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

Dialogue social dans la Fonction publique

La loi « relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique » a été publiée début juillet. Les décrets à paraître, encore en cours de discussions (ardues !), vont modifier sensiblement les conditions d'intervention des organisations syndicales dans la fonction publique d'État, hospitalière et territoriale. Ainsi, toutes les organisations existant depuis au moins deux ans pourront se présenter aux élections et de nouveaux comités techniques seront mis en place (dont des CT « de proximité »). Les premières élections qui permettront d'asseoir la représentativité auront lieu à l'automne 2011 pour tous les agents (titulaires et contractuels) de l'État et des hôpitaux, en 2014 pour les agents territoriaux.

> COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La réforme pas encore bouclée

La loi de réforme des collectivités territoriales a pris du retard. Le Sénat a adopté en juillet le projet en l'amputant de dispositions phares.



Décidément, la réforme des collectivités territoriales suscite des controverses au sein même des élus de la majorité : la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle est reportée, le projet « Grand Paris » en plan (ayant du mal à se remettre du scandale des cigares de Christian Blanc) et la loi de réforme des collectivités territoriales a pris du retard. Le Sénat a adopté en juillet, de justesse (166 voix pour/contre 160 contre) le projet en l'amputant de dispositions phares : ainsi l'article 35, qui remettait en cause la clause de compétence générale pour les départements et régions.

Pour mémoire, le texte adopté (de justesse lui aussi !) le 8 juin par l'Assemblée nationale prévoyait l'attribution de compétences exclusives aux collectivités avec un petit nombre de compétences partagées et le remplacement, en 2014, des conseillers généraux et régionaux par des conseillers territoriaux. Le texte avait déjà été largement amendé par les députés, sur les volets des compétences et de l'intercommunalité en particulier. Le véritable casus belli reste sur le mode d'élection du « conseiller territorial ». L'assemblée avait inscrit dans le projet un scrutin uninominal à deux tours, article supprimé par le Sénat (les centristes exigeant une « dose de proportionnelle » dans le scrutin uninominal à deux tours). Outre la création du conseiller territorial, la réforme gouvernementale prévoit l'achèvement de l'intercommunalité, la création de métropoles, et rend possible la fusion de départements et de régions. Une réforme aux conséquences d'autant plus importantes et inquiétantes qu'elle s'articule avec une réforme territoriale de l'État menée à marche forcée...

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Élections en octobre : renforcer la FSU !

Près de 40 000 agents regroupés dans les Directions Départementales Interministérielles vont voter le 19 octobre 2010 pour élire leurs représentants dans les nouveaux Comités Techniques Paritaires.

Ce sera aussi le cas de plusieurs milliers d'agents des Directions régionales de des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Ces nouvelles structures sont une des conséquences de la réforme territoriale de l'État et frappées par la RGPP.

La mise en place des DDI (Direction Départementale des Territoires - DDT(M), Direction Départementale de la Cohésion Sociale - DDCCS, Direction Départementale de la protection de la population - DDPP) s'est opérée notamment par des fusions au niveau des anciennes directions départementales (Jeunesse et Sports, Ddass, Services vétérinaires, répression des fraudes, agriculture, forêt, équipement) entraînant des conséquences importantes pour les services publics, les missions, les personnels.

Plusieurs syndicats de la FSU sont concernés. Le scrutin se fera sur sigle et la FSU sera présente partout.

Voter FSU, ce sera voter pour des représentants qui défendront le service public et les personnels, qui chercheront à développer des dynamiques unitaires pour que les revendications des personnels soient entendues dans les CTP et CHS. Avec les personnels, la FSU et ses syndicats combattront toute régression et remise en cause.

> SALAIRES

Les fonctionnaires payent la crise

Suite à la mobilisation du 24 juin, le ministre a dû confirmer la hausse prévue de + 0,5 % au 1^{er} juillet 2010. Pour 2011, c'est le gel.



En juin dernier, se déroulait ce qui aurait dû être le rendez-vous salarial de l'année 2010. L'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique (CFDT, CFTC, CGT, CGC, UNSA, FSU, Solidaires, FO) avait fait savoir à cette occasion qu'elles attendaient des réponses immédiates concernant l'augmentation de la valeur du point et des mesures de rattrapage. En effet, le contentieux existant depuis 2000 se creuse et engendre aujourd'hui une baisse de 9 % de la valeur du point.

À l'issue de deux réunions et après la forte mobilisation du 24 juin, le ministre devait annoncer une hausse de + 0,5 % au pre-

mier juillet 2010, simple respect de l'engagement pris en 2008 et pour lequel il entretenait le suspens. Dans le même temps, le gouvernement annonçait dans le cadre de la réduction des dépenses publiques le gel des salaires en 2011, laissant à des auspices incertains 2012 et 2013. La FSU a vivement contesté ces mesures sacrifiant le pouvoir d'achat des fonctionnaires et destinée à rassurer les marchés financiers. À l'issue d'une réunion écourtée, les organisations syndicales appelaient dans un communiqué commun l'ensemble des agents à se mobiliser.

Le gouvernement envisage également dans le cadre de la réforme des retraites d'augmenter le taux de retenue pour pension sans aucune compensation. Cette mesure conduirait à terme à la perte d'une journée de salaire par mois.

L'ensemble de ces mesures conduirait à une baisse historique du salaire des agents de la fonction publique.

La FSU entend bien poursuivre avec l'ensemble des organisations syndicales les mobilisations nécessaires pour que d'autres choix économiques, favorables à l'emploi, aux salaires et aux retraites, soient faits.

MARIANNE BABY

Suppression de la notation

En application de la loi mobilité, le décret du 28 juillet consacre dans la FPE, la suppression de la notation, déjà expérimentée dans la quasi-totalité des administrations. L'évaluation de la valeur professionnelle est traduite dans le compte rendu de l'entretien annuel.

La notation n'était pas exempte de défauts mais l'évaluation étant utilisée pour différencier les personnels dans leur avancement et désormais pour le montant de leurs indemnités, pouvoir comparer est essentiel. Dans le cadre des politiques d'individualisation des carrières, de mise en concurrence des personnels, on peut craindre le fait du prince. Les dérogations inscrites dans les statuts particuliers continuent de s'appliquer ; c'est le cas pour les enseignants.

À la rentrée, la petite enfance reste dans la danse

L'année scolaire dernière a vu un mouvement inédit par son ampleur du secteur de la petite enfance pour exiger des conditions d'accueil de la petite enfance de qualité.

Malgré cela le gouvernement est passé en force : le nouveau décret sur les modes d'accueil collectif a été publié, la loi créant des maisons d'assistantes maternelles adoptée et, à ce stade, le secteur de la petite enfance reste inclus dans le champ de la directive services. Les principales dispositions massivement rejetées sont inscrites dans la loi : accueil en surnombre, baisse des quotas des professionnels les plus qualifiés, mise en place de jardins d'éveil non plus à titre expérimental mais inscrits dans le droit commun. Plus d'enfants seront confiés à des équipes moins qualifiées, c'est-à-dire moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnels !

Dès la rentrée le collectif « Pas de bébé à la consigne » continuera de s'adresser aux élus pour qu'ils s'engagent à ne pas appliquer les mesures en cause. Il créera les conditions d'une mobilisation commune, pour assurer l'accueil dans des conditions adaptées aux enfants de 2-3 ans, entre les professionnels de la petite enfance et les enseignants de maternelles concernés par des milliers de suppressions de postes. Il continuera d'informer et de porter haut et fort son exigence de qualité d'accueil de la petite enfance.

Les deux ans sur la touche ?

Passée de 35 % en 2000 à 18 % en 2008, la scolarisation des enfants de moins de trois ans recule sans cesse ... malgré son importance pour la réussite scolaire ultérieure, tout particulièrement pour les enfants des milieux défavorisés.

Le ministère, dans l'objectif de réduire toujours plus de postes, a invité les inspecteurs d'académie à ne pas tenir compte des moins de 3 ans scolarisés dans la détermination du seuil d'ouverture - fixé à 27 élèves en éducation prioritaire et 32 hors éducation prioritaire . L'inspecteur d'académie du Maine et Loire tente de faire appliquer ces directives, alors que celui des Bouches du Rhône veut limiter l'accès des enfants n'ayant pas trois ans le jour de la rentrée. Enseignants, parents et élus se manifestent.



> PREMIERS PAS

Démarrage brutal

La rentrée est marquée par l'arrivée dans les écoles, les collèges et les lycées des premiers lauréats des concours à la mode Chatel.



© CADIEUNNA

Nommés fonctionnaires stagiaires au 1^{er} septembre, ils ont préparé et passé les épreuves de concours selon « l'ancien système », mais ne bénéficient plus de l'année de formation professionnelle post-concours à l'IUFM comme leurs prédécesseurs. Ils fonctionnent d'ores et déjà sur le modèle de la réforme imposée par le gouvernement : directement en charge d'élèves, dès la rentrée.

Grâce aux mobilisations, un tiers de temps de service a été accordé pour la formation mais l'absence de cadrage national entraîne de fortes disparités entre les académies, pour tous les niveaux d'enseignement.

Dans le premier degré, pouvant s'appuyer sur une situation de surnombre et le maintien du dispositif particulier de formateurs de terrain, le ministre a fini par recommander aux Inspecteurs d'académie de placer, jusqu'aux vacances d'automne, dans la mesure du possible, les professeurs stagiaires en doublette avec un maître formateur. Selon les premières enquêtes, 84 départements ont appliqué ces instructions. Dans le second degré, c'est tout de suite le saut dans le grand bain ! Dans des établissements fortement touchés par les suppressions de postes, les stagiaires sont affectés sur un service complet, seules 6 académies ont accordé des décharges pour la formation... Beaucoup d'enseignants débutants devront donc suivre des modules en plus de leur temps de service.

Les IUFM n'ont plus qu'un faible rôle dans cette formation tronquée.

Au final... une situation bien difficile pour les futurs enseignants, peu satisfaisante pour les élèves et compliquée pour les formateurs, tuteurs et collègues qui les accueillent dans le métier. Le seul satisfait est le ministre qui a réussi à boucler son quota de suppressions de postes.

MARIANNE BABY

Écoles : le feuilleton des évaluations

Dans sa grande valse de mesures pour l'école primaire en 2008, le ministère a fait le choix de modifier le dispositif d'évaluations nationales. Depuis, les insatisfactions sont nombreuses et ont même fait l'objet d'un rapport par des députés UMP. À cela s'est ajouté en janvier dernier un mauvais étalonnage des exercices soumis aux CM2 en mathématiques, entraînant un numéro de claquettes pour le ministère qui a fait appel aux services de statistiques pour pouvoir assurer la comparabilité avec les résultats de 2009... Des discussions, demandées par le SNUipp comme par d'autres organisations syndicales et associations de parents, se sont ouvertes en juin. Elles n'ont, pour l'heure, débouché sur aucune évolution sensible, même si le ministère s'est engagé à mettre en ligne, pour les enseignants, une banque d'outils d'aides à l'évaluation. Le calendrier ne sera pas modifié pour cette année, les épreuves de CM2 en janvier restant problématiques puisque les programmes ne sont pas terminés. Des modalités de correction permettant un repérage et une analyse des difficultés restent attendues. Les enseignants des écoles restent de toute façon opposés à tout affichage des résultats des écoles.

> RENTRÉE SCOLAIRE

Particulièrement mouvementée



© TREVIERS/ANAJ

Pour le ministre de l'éducation, la rentrée scolaire s'annonçait « particulièrement riche » : réformes du lycée, de la formation, remplacement, expérimentations sur les rythmes... Oubliant soigneusement de mentionner les conséquences désastreuses des mesures prises tant par lui que par ses prédécesseurs. 16 000 postes supplémentaires supprimés, la formation professionnelle des enseignants sacrifiée, des effectifs en hausse, des dispositifs d'aides spécialisées une nouvelle fois mis à mal, une ségrégation

pu masquer.

Face à cette situation, les personnels, avec notamment les syndicats de la FSU, et plus largement la communauté éducative, se mobilisent. Dans le second degré, la rentrée a été marquée par la grève du 6 septembre pour interpeller le ministre dès le premier jour. Dans le premier degré, une lettre aux parents d'élèves a été distribuée à un million d'exemplaires et des banderolles ont été apposées aux frontons des écoles. Partout des réunions, assemblées générales dans

les établissements ont rassemblé les collègues. Pour le collectif « une école, un avenir » qui regroupe les parents d'élèves de la FCPE, les mouvements pédagogiques et les principales organisations syndicales de l'éducation, dont la FSU, « la politique éducative de ce gouvernement se limite en réalité à traquer toutes les sources possibles de suppressions d'emplois et tourne le dos à la réussite de tous ».

Bernadette Groison affirmait quant à elle, dans une tribune parue dans le journal « le Monde », en contre-pied aux propos du ministre Luc Chatel, « L'école est malade du traitement qu'on lui inflige. La saigner encore, c'est la priver des compétences nécessaires, des moyens humains indispensables pour réduire les inégalités et assurer la réussite de tous les jeunes ».

Si la rentrée sociale a été bien évidemment marquée par le puissant mouvement interprofessionnel contre la réforme des retraites, la rentrée scolaire a elle aussi été mouvementée, appelant de nouveaux rendez-vous pour dénoncer cette politique éducative.

CLARA CHALIGNY

Cours le matin, sport l'après-midi : une fausse piste

Le ministère a annoncé le 25 mai, juste avant la mise en place d'une Conférence Nationale sur les Rythmes Scolaires, le lancement d'une expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi ». Ont été choisis, sans consultation systématique des CA, 83 collèges et 41 lycées pour aménager en cette rentrée l'emploi du temps de quelques classes seulement (2 à 3). L'opération concerne 7 000 élèves répartis sur tout le territoire.

L'expérimentation, lancée pour 3 ans, doit faire l'objet d'une évaluation. On peut s'interroger sur son objectif réel quand on sait que l'exemple allemand a conduit à accentuer les inégalités entre les élèves dans l'accès aux pratiques sportives et activités culturelles et que les länder font aujourd'hui marche arrière.

Le ministre cherche sans doute à occuper le terrain médiatique pour mieux masquer une rentrée calamiteuse dans beaucoup de lycées et collèges. Mais aussi à préparer les esprits à une externalisation d'une partie des enseignements pour mieux gérer la pénurie organisée des moyens. L'EPS et les disciplines artistiques, ignorées dans le socle commun et fragilisées par l'accompagnement éducatif au collège, risquent à terme d'en faire rapidement les frais dans tous les établissements si on n'y prend garde.

Les syndicats de la FSU seront vigilants et appellent les personnels à faire échec aux éventuelles déréglementations.

Pénalisation, les parents aussi!

La période estivale a été aussi marquée par l'annonce de nouvelles mesures sécuritaires, notamment la proposition de sanctionner les parents de mineurs délinquants. Il s'agit là, en quelque sorte, d'introduire une forme de « responsabilité collective familiale » dans notre législation. Une telle politique, non seulement n'apporterait aucune solution aux difficultés de ces mineurs, mais elle creuserait encore l'exclusion vécue par les familles les plus en difficulté. Ces annonces s'inscrivent dans un contexte de remise en cause de l'ordonnance de 1945 qui plaçait les mesures éducatives au cœur du dispositif de protection judiciaire de la jeunesse.

> SECOND DEGRÉ

Dispositif pas très CLAIR

Au prétexte de lutter contre la violence en milieu scolaire, le Ministère a labellisé dans le plus grand secret 105 « Collèges Lycées Ambition Innovation Réussite » de 10 académies pour la rentrée 2010.



© RIVAUDINATA

Dans les collèges, Lycées professionnels ou polyvalents désignés (sans consulter ni informer les personnels), les trois mesures annoncées visent à faire éclater les règles nationales en matière de recrutement des personnels, d'organisation des enseignements et de rythmes scolaires.

Ainsi les postes vacants de ces établissements ont été bloqués par les Recteurs pour y installer des personnels recrutés pour 5 ans par le chef d'établissement dans le cadre d'une lettre de mission. C'est donc une remise en cause

du statut et du paritarisme, au profit du contrat local! Il s'agit aussi de contraindre les établissements à s'affranchir du cadre national en matière de programmes (focalisation sur le « socle commun »), d'horaires (possibilité de réduire le temps de cours à 50 voire 45 minutes) ou d'organisation pédagogique et éducative. Des « préfets des études », désignés parmi les CPE ou les enseignants, seraient responsables « sur le plan pédagogique et éducatif » du suivi d'élèves sur l'ensemble de leur scolarité et deviendraient membre de l'équipe de direction avec le risque de fragiliser le corps des CPE et d'étendre encore les missions de tous les enseignants.

Les CLAIR, que le ministre veut généraliser dès la rentrée 2011, ont « vocation à se substituer aux dispositifs d'éducation prioritaire » et pourraient ainsi justifier un nouveau dynamitage de la carte des ZEP en lien avec la réforme de la politique de la Ville, au détriment d'une politique globale ambitieuse de l'Éducation prioritaire.

MONIQUE DAUNE

Nouvelle Seconde

La nouvelle classe de Seconde se met en place en cette rentrée. Les choix locaux dans l'utilisation d'environ un tiers des horaires et dans les modalités d'organisation de l'aide personnalisée conduisent à des disparités importantes selon les lycées, et à des inégalités dans les conditions d'enseignement des disciplines.

L'« autonomie » des établissements qui sert de prétexte au désengagement de l'État permet au ministère de renvoyer aux établissements les choix qu'il ne veut pas assumer pour gérer la pénurie et de dessiner un lycée qui s'éloigne de l'ambition d'égalité de tous dans l'accès aux savoirs et aux qualifications.

Les nouveaux programmes, rédigés dans l'urgence, ont fait l'objet d'une concertation bâclée dont il n'a pas souvent été tenu compte. Dans de nombreuses disciplines, ils sont irréalisables ou régressifs, aucune formation des enseignants n'est prévue en vue de leur entrée en vigueur, et les manuels ne seront pas disponibles à la rentrée. Les horaires et programmes des enseignements d'exploration (SES, disciplines technologiques et artistiques...) posent eux aussi de multiples problèmes. Comment dans ces conditions faire réussir plus d'élèves et rééquilibrer les séries? Bien au contraire, les réductions horaires vont conduire à un appauvrissement de l'enseignement dont pâtiront les élèves les plus en difficulté.

C'est pourquoi la FSU demande l'abrogation de cette réforme et une remise à plat pour mener une réforme démocratique et ambitieuse.

Dossier « Retraite » ? Parlons-en !

Le débat sur les retraites est au cœur de notre actualité sociale depuis une vingtaine d'années. Ce n'est évidemment pas un problème financier -même si cette composante est importante - c'est aussi une manière de concevoir la société et son avenir.

Pour contribuer au débat, l'Institut de Recherches a pris deux initiatives :

Un dossier dans la revue « Nouveaux Regards 49 », dont le contenu est :

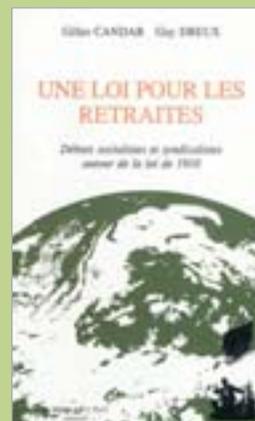
- Fondamentaux de la rhétorique gouvernementale par D. Rallet
- La loi de 1910 : une loi fondatrice par Guy Dreux
- Retraites : le déficit social se creuse par Pierre Concialdi
- Financement des retraites : un algorithme par Michel Husson
- Du petit vieux au sénior bronzé....et retour ? par Gérard Grosse
- Représentation de la retraite, un socle indispensable : enquête sur les jeunes par Pierre Billaut
- Sortir le travail enseignant de l'invisibilité par D. CauBareille
- L'injustice au non de l'équité par Daniel Rallet
- Travail et retraite : même combat par Christine Castejon

Un consensus syndical est-il possible ?
Entretien avec des représentants de FO, FSU, CGT, CFDT

Exemplaire à commander à l'Institut : 8 €

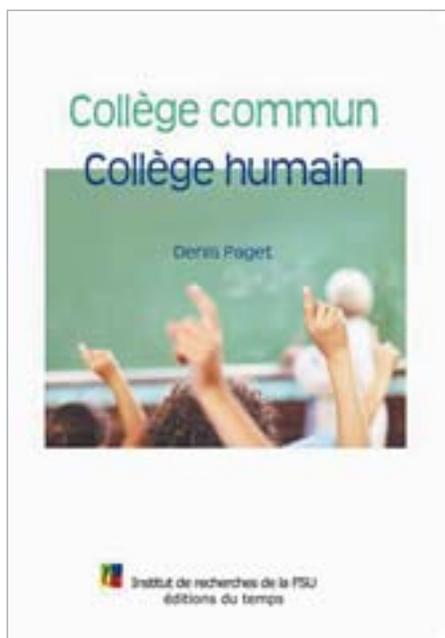
Le soutien au livre « 1910 : une loi sur les retraites » de Gilles Candar et Guy Dreux.

Le livre propose de relire les débats qui ont passionné les socialistes des années 1900 lors de la préparation du vote de la première grande loi sur « les retraites ouvrières et paysannes » en avril 1910. Tous les problèmes ont alors été posés : que fallait-il entendre par retraite ? Était-ce l'arrêt de tout travail ? À quel âge fallait-il la recevoir ? Comment la financer ? Quelles devaient être les parts de l'État, du patronat, des travailleurs ?



Livre à commander à l'Institut : 20 €

Dernière publication de l'Institut de Recherches :



Le collège est un lieu anxieux qui inquiète les familles, les jeunes professeurs et les élèves. Le collège, ou plutôt les collèges, car ce niveau de la scolarité est soumis à un véritable « apartheid » scolaire, en totale contradiction avec les idéaux républicains de l'école française.

Ce livre explore les origines des difficultés, dont beaucoup proviennent de la misère sociale, de l'absence de consensus entre les familles et l'école sur ce que doit être l'éducation. Il tente d'évaluer les forces, les faiblesses et les résultats.

Il critique sans concession les réformes successives, jusqu'à celle du « socle de connaissances et de compétences », qui ont alimenté la crise au lieu de la résoudre.

Il propose des solutions précises pour créer un collège réellement commun, capable de résorber l'échec et de transmettre à tous une culture riche et mobilisatrice, plus sensible à la formation humaine et plus en prise sur les pratiques culturelles de notre siècle.

Il explore, pour cela, des propositions pour renouveler les contenus, utiliser différemment les espaces et le temps, faire évoluer la pédagogie.

Livre à commander à l'Institut : 14 €



A commander à l'Institut de recherches de la FSU
104, rue Romain ROLLAND - 93260 LES LILAS - Tél. : 01 41 63 27 60
Mél : institut.fsu@wanadoo.fr





**(EN COLÈRE)
LE 7 SEPTEMBRE**

**MOINS DE RETRAITE.
MOINS D'EFFECTIFS.
MOINS DE MOYENS.**

**QUE VA T-ON ENCORE
COUPER DANS
LE SERVICE PUBLIC ?**



**Le service public,
on l'aime, on le défend**

Finances publiques: ça nous concerne tous!



MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

L'action publique contribue à construire les conditions du vivre (bien !) – ensemble et joue également un rôle moteur dans le développement de l'activité économique. C'est bien parce que cette dépense publique est indispensable qu'il y a besoin de ressources suffisantes et pérennes.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Crise, dette, déficits publics..., c'est sur un fond très assombri que vont s'ouvrir les discussions parlementaires sur le projet de loi de finances qui définit le budget de l'État puis celle du projet de financement de la sécurité sociale.

Pourtant, les finances publiques ne se résument pas à des contraintes ou des charges pour un pays, elles représentent avant tout les conditions indispensables pour permettre au plus grand nombre l'accès aux services publics, aux prestations sociales, elles sont un levier des politiques publiques d'emploi, de logement...

François Baroin, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, vient d'annoncer qu'il envisageait pour 2013 (après l'élection présidentielle!) une hausse des impôts, rompant avec le credo sarkozien en la matière. Plusieurs études

Rigueur au menu!

récentes mettent en effet en évidence la responsabilité des baisses d'impôts, notamment le bouclier fiscal, dans le manque à gagner des finances publiques et le creusement de la dette ces dernières années. Une dette publique incontestable qui résulte à la fois de dépenses positives d'investissements, de dépenses liées à la hausse des besoins sociaux mais fortement amplifiée par la crise financière comme dans d'autres pays européens... et la baisse organisée des recettes.

Certes, la récession en cours n'a pas fini de faire sentir ses effets (aggravation des inégalités, augmentation du chômage...) mais, en période de crise, quand la dépense privée fait défaut, il est d'autant plus nécessaire que la dépense publique prenne le relais pour soutenir l'économie : tout démontre que le caractère antisocial des choix gouvernementaux, les engagements pris à Bruxelles de réduire les déficits publics (de - 8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2010 à - 6 % en 2011 et - 3 % en 2013) aggravent encore la situation et les injustices. En témoignent les objectifs avoués de faire rapidement quelques milliards d'économies avec la réforme des retraites!

Les finances publiques, ce sont donc aussi des recettes qui proviennent actuellement pour 80 % des ménages, principalement sous forme d'impôts indirects ou de cotisations. C'est dire l'enjeu d'une fiscalité qui assure un financement équitable et pérenne des missions de service public passant par un système de prélèvements plus juste, plus efficace, plus égalitaire, plus redistributif. C'est dire aussi l'enjeu pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain de mieux maîtriser informations et données économiques... qui nous concernent tous.



« Moins d'État, moins de services publics, moins d'emplois publics », c'est la traduction concrète des discours récurrents sur une « rigueur budgétaire » maintenant clairement annoncée.

Après deux ans d'une crise économique et financière sans précédent qui secoue encore fortement la planète, la quasi-totalité des pays européens annonce ou confirme des politiques d'austérité qui, en dehors même des ravages sociaux qu'elles provoqueront inquiètent les économistes. Le spectre d'une récession, alimentée par une déflation, n'est pas loin quand le pouvoir d'achat recule et le chômage augmente.

C'est dans ce contexte que se prépare le budget 2011 avec des lettres de cadrage et des annonces de François Fillon qui ne laissent planer aucun doute sur une « rigueur » brutale. Tout en poursuivant la logique de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et la réduction drastique des effectifs de la fonction publique avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et une réduction annuelle de 1,5 % des « opérateurs » de l'État (Météo France, CNRS,

Pôle emploi, etc.), il annonce que les dépenses de fonctionnement comme les dépenses d'intervention diminueront de 5 %.

Pire, le gouvernement prévoit via la nouvelle loi de programmation un gel en valeur des dépenses de l'État de 2011 à 2013, soit une baisse en volume réel, compte tenu de l'inflation prévisible. François Fillon chiffre ainsi à 10 % la baisse des dépenses de fonctionnement d'ici à 2013.

C'est aussi sur les dépenses sociales que François Fillon veut faire jouer le couperet budgétaire avec une réduction de même ampleur des dépenses d'intervention qui regroupent notamment des aides sociales comme certaines aides publiques au développement, à l'agriculture et à l'emploi (contrats aidés), mais aussi des prestations sociales comme l'Aide pour le logement (APL), le Revenu de solidarité active (RSA) ou encore l'Allocation pour

Budget de l'État : de quoi parle-t-on ?

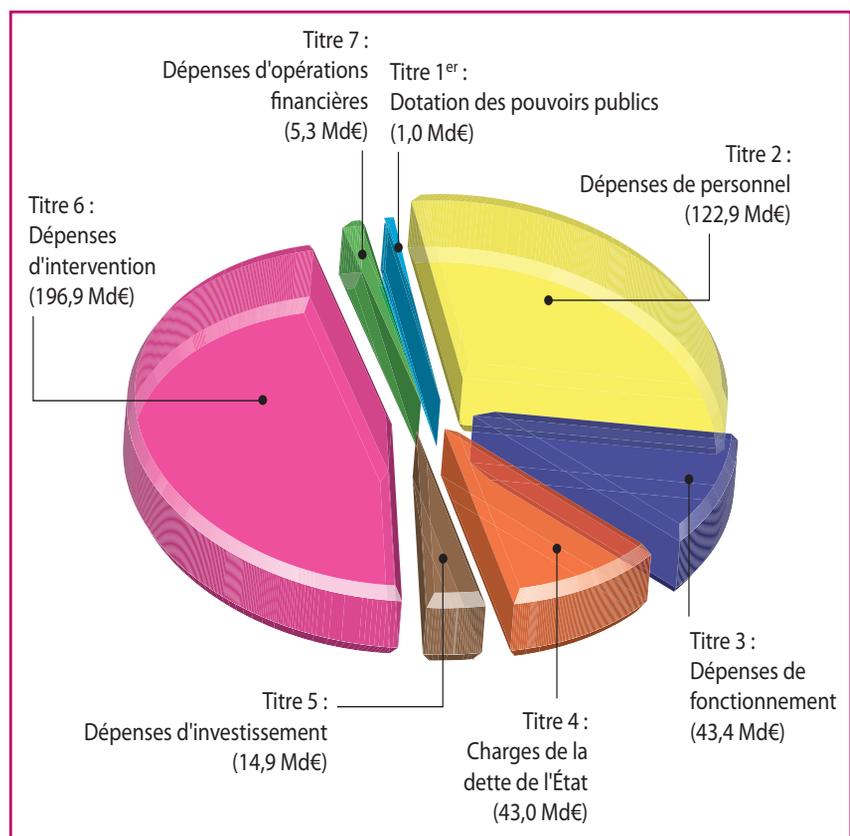


Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'État (projet de loi de finances et lois de finances initiales).

La loi organique du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances (LOLF), entrée en application le 1^{er} janvier 2006, a transformé le budget de l'État, introduisant au sein des administrations d'État une culture du management et facilitant l'objectif de réductions des dépenses publiques.

Elle s'organise sous plusieurs titres : dotations des pouvoirs publics, dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, charges de la dette de l'État, dépenses d'investissement, dépenses d'opérations financières, dépenses d'intervention.

Ce sont notamment les dépenses d'intervention (transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales...) qui financent les politiques publiques et qui sont ciblées par les annonces de François Fillon.



adulte handicapé (AAH). Dans le budget 2010, elles s'élèvent à 67,6 milliards d'euros.

Le Premier ministre a aussi demandé aux ministres de faire part de leurs propositions en matière de réduction des dépenses fiscales et des niches sociales, afin d'atteindre l'objectif d'économie de 5 milliards d'euros sur deux ans.

Pourtant, plusieurs études montrent que les finances publiques françaises seraient bien moins en difficulté, malgré la crise, si les baisses de l'impôt sur le revenu n'avaient pas privé l'État de ressources nécessaires : Sur la base du barème de 1999, l'impôt sur le revenu rapporterait aujourd'hui 65 milliards d'euros de plus.

L'Élysée et Matignon semblent s'inquiéter des réactions de l'opinion, quand toutes les mesures seront connues, inquiétude amplifiée par la baisse à 2 % (et non 2,5 % comme prévu dans le PLF) de la prévision de croissance en 2011. La reprise est enclenchée, mais fragile et selon le consensus des économistes, elle devrait être l'an prochain beaucoup plus modeste que prévu.

Dette publique

Dans presque tous les pays industrialisés, la crise a fait exploser la dette publique. En France la dette publique approche les 1 500 milliards d'euros (contre 1 000 milliards fin 2003), soit 77 % du PIB et elle devrait s'établir à 84 % du PIB l'an prochain, selon le projet de loi de finances 2010. Cette accélération résulte pour l'essentiel du creusement du déficit public : en période de récession, l'État enregistre moins de recettes fiscales alors que les dépenses sociales augmentent. À cela s'ajoute l'effet négatif du paquet fiscal adopté à l'été 2007, avant la crise. Plus la dette augmente, plus ses intérêts pèsent sur le déficit (Coût pour l'État, 42 milliards, soit 15 % de son budget).

Maîtriser ou réduire la dette publique ? Pas facile d'autant que les différentes options n'ont pas le même impact, ni sur l'économie ni sur la société. C'est en effet la croissance qui est le meilleur remède : c'est grâce à la croissance (et à une inflation élevée) que le Royaume-Uni sorti de la seconde guerre mondiale avec 300 % de dette publique s'était désendetté, même chose pour l'État américain dans les années 1990 ou l'État espagnol après son entrée dans l'euro. Mais l'Europe n'est pas près de renouer avec un niveau de croissance qui résoudrait la question ! C'est pourtant notamment du côté des recettes fiscales que des pistes sont tracées : le Conseil des prélèvements obligatoires estimait déjà en 2007 entre 30 et 40 milliards d'euros le manque à gagner de l'évasion fiscale ! Depuis 2000, les réductions d'impôts ont amputé les recettes fiscales de 66 milliards d'euros par an sans compter le coût annuel de 73 milliards d'euros des multiples niches fiscales.

Fiscalité : à quand la



Fiscalité directe de moins en moins progressive, fiscalité indirecte non progressive, fiscalité des entreprises en chute libre... Une succession de mesures inégalitaires impose une remise à plat.

Sous le coup des politiques libérales menées années après années, la fiscalité indirecte (taxes, prélèvements obligatoires...) s'est renforcée au détriment de la fiscalité directe (impôt sur le revenu). Le gouvernement de Nicolas Sarkozy a aggravé ce phénomène avec la mise en place du « bouclier fiscal », qui plafonne les impôts des plus riches à 50 % des revenus, la baisse du nombre de tranches, la quasi-disparition des droits de succession...

L'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) ne représente ainsi

aujourd'hui que 17 % du total des prélèvements obligatoires, et il a perdu beaucoup de sa progressivité.

La fiscalité indirecte, elle, est particulièrement injuste socialement. Non progressive, elle taxe lourdement les ménages les plus défavorisés pour leurs achats quotidiens. Quant aux taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation), elles restent profondément inégalitaires. La dernière mesure en date, la suppression de la taxe professionnelle, sans concertation approfondie ni analyse des conséquences

Impôts : pour y voir clair

Parmi les nombreuses recettes fiscales...

Les impôts d'État

L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) ne représente que 20 % des recettes fiscales de l'État. Son impact est limité par le bouclier fiscal et des mesures dérogatoires (250!). La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représente 50 % des recettes fiscales de l'État. Elle pénalise les petits revenus qui consomment plus qu'ils n'épargnent.

L'impôt sur les sociétés (40 milliards d'euros) porte sur les bénéfices des entreprises (PME imposées à hauteur de 15 %, autres entreprises à hauteur de 33,3 %) mais son impact est relativisé par la structure des multinationales.

La fiscalité du patrimoine : l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF- 3,5 milliards d'euros) est réduit par certaines mesures (cf. Loi TEPA). L'impôt sur la succession représente 7 milliards.

Les Impôts locaux

Ils représentent 5,8 % du PIB aujourd'hui (4,8 % en 2008). La taxe professionnelle (remplacée par la contribution économique territoriale) représente 27 milliards d'euros. Le manque à gagner lié à sa « réforme » est estimé à 6 milliards d'euros par an.

La taxe d'habitation : 15 milliards.

La taxe foncière : 20 milliards.

réforme ?

La dette publique
menace l'Europe

Alors que l'instabilité des marchés financiers a mis en évidence que les milliards d'euros d'argent public mis à disposition des banques ont peut-être « sauvé » ces dernières mais en aucun cas résolu la crise en cours, c'est la déflation qui guette l'Europe.



sur les budgets des collectivités locales, exonère les entreprises alors même qu'elles bénéficient des politiques publiques locales. Elle ne manquera pas de provoquer mécaniquement une hausse considérable de la taxe d'habitation.

Les débats autour de la « taxe carbone » ont montré la nécessité, dans le cadre de la remise à plat de la fiscalité, de l'intégration de la dimension environnementale et écologique dans ce domaine. C'est en effet l'un des instruments destinés à mettre en œuvre des politiques modifiant les comportements de production et de consommation aptes à construire un développement économique et social solidaire et durable en agissant sur les prix. Mais le projet du gouvernement, qui exonérerait les entreprises les plus polluantes, a été censuré par le Conseil constitutionnel.

C'est donc bien d'une remise à plat globale de notre système fiscal dont notre pays a besoin. Une politique qui doit s'harmoniser par le haut au niveau européen, notamment pour l'assiette et le taux d'imposition des sociétés, afin de lutter véritablement contre les mises en concurrence des États, les délocalisations et l'évasion fiscale.

Dans les différents pays, européens, ce sont les mêmes mesures de restrictions des dépenses publiques qui sont mises en œuvre ou annoncées : de nombreux États (parmi lesquels la Bulgarie, la Roumanie, la Grèce, la Lettonie, la Lituanie l'Irlande...) ont choisi la baisse plus ou moins forte des salaires des fonctionnaires (jusqu'à 25 % en Roumanie!). Presque partout sont opérées des ponctions sur les budgets sociaux : ainsi au Danemark où l'indemnité de chômage doit passer de 4 à 2 ans, en Grèce avec une baisse des investissements publics et la réduction des dépenses de fonctionnement de l'État. En Allemagne, est annoncé un plan d'économies budgétaires de 10 milliards d'euros par an, centré sur les avantages fiscaux et allocations sociales. En Espagne, ce sont les jeunes parents qui vont voir supprimée la prime à la naissance. La Lettonie annonce un objectif de réduction des dépenses publiques de 40 % sur 5 ans, entraînant des perspectives de fermetures d'écoles et d'hôpitaux, tandis que les Litvaniens sacrifient le budget de la culture. Au Royaume-

Uni, c'est le retour au thatcherisme qui prévaut avec le gel des embauches dans la Fonction publique et la baisse des subventions dans la quasi totalité des ministères. Au total c'est plus de 24 milliards d'euros qui devraient être économisés en 6 ans (45 milliards d'ici 2013 pour la France!) Les régimes de retraites sont remis en cause, avec comme en France, des mesures de recul de l'âge de départ. On le voit, les choix gouvernementaux en Europe se sont faits autour de politiques de rigueur. Or, celles-ci portent sur des réductions de dépenses publiques dont une grande partie est affectée aux prestations sociales (retraites, santé, chômage...), dont le rôle d'amortisseur de la crise avait été pourtant mis en évidence. Les suppressions massives d'emploi dans les fonctions publiques contredisent les objectifs affichés de diminution du chômage et fragilisent les espoirs d'un retour de la « croissance ». Faute de politiques fiscales ambitieuses pour dégonfler les déficits publics, les pays européens risquent bien de s'enfoncer durablement dans la crise, au détriment de leurs populations.

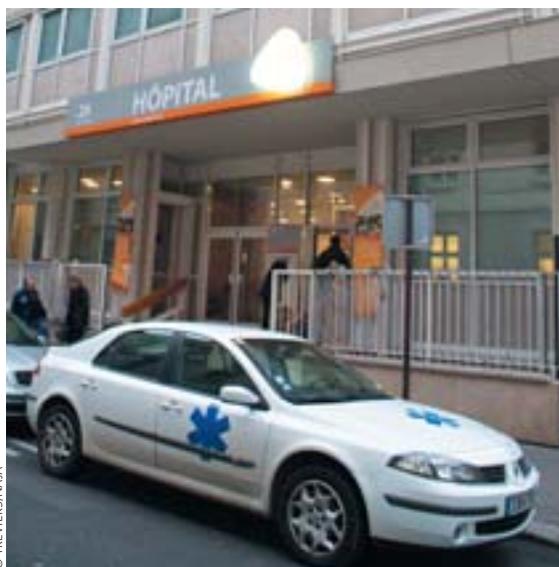


Athènes a choisi de baisser de 25 % le salaire des fonctionnaires.

© TRÉVIERS/ANJA

Des besoins croissants à financer

À besoins publics, finances publiques. C'est sur cette base que se sont construits les services publics, bien affaiblis aujourd'hui. Pourtant, comment répondre autrement que par des politiques publiques conséquentes aux enjeux posés par les inégalités sociales, les différenciations territoriales, le respect de l'environnement ?



© TRÉVIERS/NAVA

N'y a-t-il pas urgence à mener une véritable politique de santé publique ?

Nombre de besoins sociaux sont aujourd'hui peu ou mal assurés et de nouveaux besoins sociaux émergent liés notamment au respect des exigences écologiques, aux transformations des modes de vie, à la nécessité de retisser du lien social.

Ainsi, des services publics en réseau comme l'énergie, l'eau, les transports, doivent être sortis du marché et ren-

travail. N'y a-t-il pas urgence sociale à permettre une entrée plus épanouissante dans la vie à tous les petits ? N'y a-t-il pas urgence à coordonner les interventions des professionnels qualifiés pour la prise en charge de la perte d'autonomie et de la dépendance des personnes âgées, à construire un service public chargé notamment de la prévention, du bien-

être des personnes, de l'aide à domicile, de la construction et de la gestion des établissements d'accueil ? Ou encore à mettre en œuvre un programme de logements adaptés pour les personnes âgées qui doivent pouvoir choisir librement entre le maintien à domicile et le placement en maison de retraite ?

N'y a-t-il pas urgence à mener une véritable politique de santé publique, à faire bénéficier tous et partout des avancées de la recherche médicale, à les poursuivre et les amplifier ? Ne doit-on pas développer les transports publics en assurant un maillage équilibré sur tout le territoire, ce qui nécessiterait d'abord de remettre en état les infrastructures existantes (voies, gares...)?

Ne gagnerait-on pas à mettre en œuvre une véritable politique énergétique et environnementale qui certes coûterait mais serait un véritable investissement d'avenir ?

Non seulement ces quelques pistes permettraient de mieux prendre en compte des besoins émergents, mais elles représentent aussi un énorme gisement d'emplois qui contribuerait à relancer l'économie, et donc la croissance.

Ne gagnerait-on pas à mettre en œuvre une véritable politique énergétique et environnementale qui certes coûterait mais serait un véritable investissement d'avenir ?

Non seulement ces quelques pistes permettraient de mieux prendre en compte des besoins émergents, mais elles représentent aussi un énorme gisement d'emplois qui contribuerait à relancer l'économie, et donc la croissance.

Non seulement ces quelques pistes permettraient de mieux prendre en compte des besoins émergents, mais elles représentent aussi un énorme gisement d'emplois qui contribuerait à relancer l'économie, et donc la croissance.

Baisses de l'impôt sur le revenu : En 10 ans, l'État s'est privé de 108 milliards d'euros de recettes fiscales cumulées.

Loi de finances	Mesures	Coût budgétaire annuel (en milliards d'euros)
PLF 2000	Baisse de 1 point des deux premières tranches	1,67
PLF 2001	Baisse 1,25 point des 4 premières tranches et de 0,75 point des deux dernières	3,56
PLF 2002	Baisse de 0,75 point des deux premières tranches et de 0,5 des deux dernières	1,98
LFR 2002	Baisse générale de 5 %	2,55
PLF 2003	Baisse de 1 %	0,55
PLF 2004	Baisse de 3 %	1,63
PLF 2006	Refonte du barème	3,9

Michel Husson: « réduire les dépenses ou augmenter les recettes ? »

Comment, en ces temps de crise, les politiques fiscales impactent elles l'économie française ?

Toute récession creuse mécaniquement le déficit en réduisant les ressources fiscales. Ensuite jouent les « stabilisateurs sociaux » : ce sont les dépenses supplémentaires destinées à soutenir les revenus, de manière à réduire l'impact de la récession – par exemple le financement du chômage partiel. Enfin, on fait de la relance en finançant des projets d'investissement ou en mettant en place de nouvelles exonérations. Ce sont des politiques légitimes (on peut certes en discuter les modalités concrètes) parce qu'elles permettent d'éviter un effondrement encore plus brutal. Et c'est d'ailleurs l'une des grandes différences avec la crise des années trente où de telles mesures n'avaient pas été prises. Mais cela veut dire que le déficit se creuse et que la dette s'accumule : c'est ce qui s'est passé un peu partout. Dans le cas français, la crise a fait passer le déficit – en chiffres arrondis – de 3 % du PIB avant à 7,5 % après. Mais la crise a en partie bon dos : les données du rapport de Gilles Carrez, député UMP, permettent de calculer que, sans les cadeaux fiscaux successifs, le déficit n'aurait été que de 3,3 % en 2009¹.

Rigueur et croissance sont-elles compatibles ?

En toute généralité, le terme de rigueur désigne une politique visant à réduire le déficit. Mais il est facile de comprendre qu'on peut le faire de deux manières : en réduisant les dépenses ou en augmentant les recettes. Or, ces deux méthodes ne sont pas équivalentes. Réduire les dépenses, cela veut dire concrètement : moins de dépenses sociales, moins de fonctionnaires et de pouvoir d'achat, moins d'investissements publics, etc. Il n'existe aucune théorie économique permettant d'expliquer comment de telles coupes pourraient relancer l'économie. La *rilance* de Mme Lagarde (rigueur + relance) n'est pas simplement un néologisme ridi-

culé, c'est aussi un pur fantasme, à partir du moment où la rigueur est comprise comme une réduction des dépenses.

En revanche, l'augmentation des recettes peut avoir des effets différents selon ses modalités et, sur ce point, la justice sociale rejoint clairement l'efficacité économique. En effet, si l'augmentation des impôts pèse sur les moins favorisés, le résultat immédiat en sera une moindre consommation de leur part, avec des effets directs sur l'activité et l'emploi. Mais si cette augmentation est ciblée sur les hauts revenus et sur les activités financières, l'effet sur l'activité sera nul. Les riches ne réduiront pas leur consommation mais épargneront et spéculeront un peu moins.

« la taxation de la finance permettrait d'en réduire les excès, sans contrecoup sur l'économie réelle »



Michel Husson, économiste.

Quant à la taxation de la finance, elle permettrait d'en réduire les excès, sans contrecoup sur l'économie réelle.

Faut-il privilégier la résorption de la dette publique ?

Oui, il faut résorber la dette publique. Non pas que ce soit un mal en soi : il est légitime pour un État de s'endet-

ter pour financer des dépenses susceptibles à terme d'accroître la richesse. La raison est autre : la dette actuelle est l'instrument d'une redistribution à rebours. Cette dette n'a pas été engendrée par des dépenses excessives mais par des cadeaux fiscaux accordés au fil des ans et qui ont à peu près exclusivement bénéficié aux entreprises et aux plus favorisés, sans aucune contrepartie identifiable. Autrement dit, l'État emprunte auprès de ceux à qui on a décidé de faire payer moins d'impôts et leur offre ainsi une véritable rente payée par les contribuables d'aujourd'hui et non par les générations futures. La réponse passe donc par une véritable réforme fiscale qui revienne sur ces « acquis antisociaux ».

Dans le passé, la dette a également gonflé à cause de taux d'intérêt élevés : l'État devait s'endetter pour payer les intérêts. Pour se prémunir contre cet effet

« boule-de-neige », les banques devraient avoir l'obligation de détenir une certaine quantité de titres de la dette publique à taux réduit, voire nul, ce que l'on appelait autrefois des réserves obligatoires. Voilà pour les budgets à venir. Mais que faire de la dette accumulée ?

La dénoncer parce qu'elle a été causée par des mesures fiscales injustes supposerait un énorme rapport

de forces y compris avec les marchés financiers internationaux, puisque plus de la moitié de cette dette est détenue par des non-résidents. Il est en revanche possible de la restructurer, autrement dit de baisser les intérêts versés.

1. Voir *Déficit public et cadeaux fiscaux*, note hussonet n° 17, septembre 2010.

Transport public sous

Au niveau de la ville, du département ou de la région, les transports publics sont de plus en plus fréquentés. Parallèlement, les réseaux locaux et régionaux se développent et se modernisent, mais les investissements sont de plus en plus lourds, ce qui pose la question de leurs financements.

Le transport public intérieur englobe toutes les formes de transports collectifs à l'exclusion des trains grandes lignes et du transport aérien. Il est géré à chaque niveau par les collectivités locales compétentes, appelées Autorités Organisatrices (AO) :



© RIVALDINA

Le département assure les services scolaires, et la plupart des liaisons inter-urbaines.

Les transports publics urbains (bus, métro, tramway) sont du ressort de la commune ou de la communauté de communes. La Région a en charge le transport collectif « d'intérêt régional », routier ou ferroviaire, et notamment les TER. Le département se contente des services scolaires, mais aussi les liaisons inter-urbaines par autocar... à condition qu'elles ne soient pas considérées comme d'intérêt régional.

L'Île-de-France reste un cas particulier, de part la taille, la diversité et la densité de son réseau, avec une organisation des transports confiée à une structure spécifique, le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), contrôlé depuis 2005 par les seuls représentants des collectivités locales concernées.

Trois opérateurs principaux

Dans la plupart des cas, la gestion du réseau de transport public est confiée à des opérateurs de statut privé, même si certains d'entre eux sont contrôlés par l'État via des entreprises ou organismes publics (Kéolis par la SNCF, Transdev avec la Caisse des Dépôts...).

Dans les grandes agglomérations, le jeu de la concurrence devient plus intense. Ainsi, ces quatre dernières années, 41 % des réseaux adhérents à l'UTP (le syndicat professionnel des entreprises de transport urbain) ont changé d'opérateur. Cependant, le marché français se concentre sur trois opérateurs principaux : Véolia Transport – Transdev, dont le processus de fusion est en voie d'achèvement, Kéolis, et la RATP. Ces entreprises ont par ailleurs acquis une dimension internationale, et gèrent des réseaux de transports publics dans de nombreux pays, mais aussi

du « transport à la demande » (cars et autocars...).

Les TER forment une exception dans ce paysage, car leur gestion est – pour le moment – exclusivement assurée par la SNCF.

Si le transport public aigüise les appétits, c'est que les enjeux économiques sont importants. Le secteur est en effet en pleine croissance : la fréquentation a ainsi augmenté de 4,4 % par an entre 2005 et 2008 en province pour le transport urbain, et plus encore pour le TER (7,5 % par an). Cette augmentation s'est accompagnée d'un développement des réseaux, et d'une rénovation du matériel roulant. Les régions ont ainsi consacré 600 millions d'euros depuis 2004 au renouvellement de leurs flottes de TER. Cependant, elles doivent aussi faire face au désengagement de la SNCF sur certaines lignes, la société nationale concentrant ses investissements sur le TGV, jugé plus rentable.

Des budgets de plus en plus importants

L'augmentation du prix des carburants, mais aussi les difficultés croissantes pour utiliser sa voiture en milieu urbain, la priorité donnée dans les plans de déplacements au transport collectif expliquent en grande partie cet engouement. En 2009 cependant, la croissance a été moins forte, traduisant en partie la baisse de l'activité économique.

Conséquence du développement de ce secteur, la part consacrée au transport public dans les budgets des collectivités locales est de plus en plus importante, tant en investissements qu'en coûts de fonctionnement. Confrontées à la crise économique, elles doivent à la fois assurer un haut niveau de service (ponctualité, sécurité, accessibilité, respect des normes environnementales...) et répondre aux besoins sociaux par une politique

Insolite

Des étudiants conducteurs de tram

Aristoteles, étudiant brésilien en deuxième cycle de l'INSA de Lyon, conduit un tram depuis le 8 août dernier. C'est en effet dans le cadre d'une convention entre cette école d'ingénieur et les TCL, organisateur du réseau de transport pour l'agglomération lyonnaise, que plusieurs dizaines d'étudiants peuvent suivre une formation de 5 semaines leur permettant d'être habilités à conduire le tramway ou le métro.

« Je voulais travailler pour financer mes

études, mais je n'avais jamais pensé que je conduirai un tram! », explique Aristoteles, qui voit dans cette expérience aussi une façon de découvrir une entreprise, d'être au contact des salariés et des usagers, même si ses études ne le prédestinent pas précisément à cette fonction. Embauchés en contrats d'intérimaires, les étudiants-conducteurs peuvent ainsi pouvoir au remplacement des traminots en congés, notamment pour les week-ends et les congés scolaires.

tension



La fréquentation en province pour le transport urbain a augmenté de 4,4 % par an entre 2005 et 2008 (ici, le métro de Rennes).

© MUCCHIELLI/NAJA

tarifaire adaptée. La suppression de la taxe professionnelle, mais aussi les espoirs déçus du Grenelle 2 en ce qui concerne les aides de l'État font peser en outre une incertitude sur leurs capacités d'investissement à moyen terme. Le contrecoup commence à se faire sentir : pour les salariés des sociétés exploitantes des réseaux, confrontés aux tentatives de remises en cause de leurs conventions collectives, à l'externalisation de certaines missions, mais aussi pour les usagers qui subissent le plus souvent une hausse de tarifs supérieure à l'inflation.

Les transports publics doivent donc faire face à de nombreux enjeux. Plus globalement, il est nécessaire de repenser la place des modes de déplacement « doux », de développer une offre multimodale, mais aussi de rééquilibrer les lieux de vie et de travail, afin de limiter les déplacements contraints. Il n'y aura en effet pas de solution satisfaisante aux problèmes posés par la mobilité par le seul aménagement des infrastructures. C'est bien la politique d'aménagement du territoire, mais aussi le modèle économique actuel (flux tendus, externalisations...) qui doivent être repensés.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Roland Ries : « Victime de son succès »

Comment caractériseriez-vous la situation des transports collectifs en France en 2010 ?

Les réseaux urbains se sont considérablement développés depuis un quart de siècle. Les régions ont largement renouvelé l'offre de service de transport ferroviaire depuis la régionalisation. Quant aux départements, ils réalisent des efforts importants pour conjuguer desserte des territoires ruraux et dynamisation de l'usage du car. Mais je dirai que le transport collectif est aujourd'hui quelque peu victime de son succès. Certains réseaux sont proches de la saturation, tout particulièrement en Ile-de-France.

À quels enjeux sont-ils confrontés ?

On peut les résumer ainsi : développer l'usage des transports collectifs malgré la contrainte financière en s'appuyant sur les modes actifs et la voiture partagée. Il est aujourd'hui nécessaire de trouver à la fois une soutenabilité financière pour l'exploitation des réseaux et de dégager de nouvelles ressources pour l'investissement dans de nouveaux modes de transport. Par ailleurs, le développement de la multimodalité appelle à une intégration des différents modes de déplacement (modes actifs, covoiturage, autopartage, etc.) pour permettre aux réseaux de s'articuler intelligemment. Mais il y a également des défis plus techniques et urbanistiques. Je pense notamment à l'aménagement des gares.

Quelles sont les demandes des collectivités locales ?

Les collectivités appellent surtout à une intégration forte des différentes compétences liées à la mobilité au sein d'une autorité organisatrice



DR
Roland Ries,
président du GART*,
maire de Strasbourg.

de la mobilité durable dans les agglomérations et de disposer d'avantages de ressources fiscales (notamment le transport régional et départemental). Les lois Grenelle 1 & 2 ont apporté un certain nombre d'évolutions intéressantes. Toutefois, les questions du financement des transports régionaux et départementaux n'ont pas été résolues et par ailleurs, la réforme tant attendue vers une décentralisation et une décentralisation du stationnement n'a toujours pas vu le jour... Autant de sujets importants pour mettre en œuvre une politique de mobilité durable.

*Groupement des Autorités Responsables des Transports.

Le musée de l'informatique est fermé

En 2008, au dernier étage de la Grande Arche de la Défense, ouvrait le musée de l'informatique suivi en avril 2010 par le musée du jeu vidéo. Quelques jours après, le 24 avril, le propriétaire (le ministère du Développement durable) a pris la décision de fermer le bâtiment suite à une grave défaillance technique touchant les ascenseurs panoramiques qui conduisaient le public aux espaces du toit.

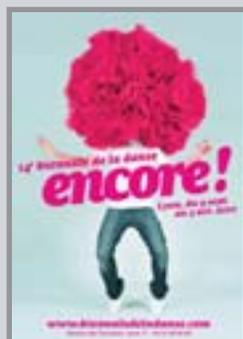


Les musées retracent les grandes étapes de l'histoire de l'informatique de 1890 à nos jours et les prémices des jeux vidéo (découverte de la naissance d'Internet, des principaux inventeurs, de l'E-mail, du Web...) et des machines évoquant ces débuts. La dizaine de passionnés de ce patrimoine s'est constituée en association pour le contenu muséal et les entrées tandis qu'une société commerciale a été créée pour gérer l'événementiel auprès des entreprises. Le musée du jeu vidéo a lui été créé par une société de communication, Alerte Orange, propriétaire de la collection. Les musées équilibrent leurs comptes sans aucune subvention d'exploitation. Sur les 250 000 visiteurs/an que reçoit la Grande Arche, 100 000 visitent les musées dont de nombreux élèves.

Depuis la fermeture de la Grande Arche, les responsables des musées et les 40 à 60 personnes qui y travaillent attendent la décision de l'État. Le 11 juillet, le ministère du Développement durable a fait savoir que les locaux devraient être transformés en bureaux pour ses besoins propres... La ville de Bruxelles a déjà proposé d'accueillir les musées. Le directeur du musée, Philippe Niewbourg, veut tout tenter pour ramener le ministère à revoir sa copie. À suivre.
www.museeinformaticque.fr

Biennale de la danse à Lyon

Lyon vit au rythme de la Biennale de la danse du 9 septembre au 3 octobre. Autant de jours pour une fête de la danse qui trouve son apothéose dans un défilé unique et joyeux réunissant danseurs, chorégraphes et public dans les rues de la ville.



www.biennale.deladanse.com

Festival des Sciences à Rennes

Connaître et comprendre ce qui se fait dans les laboratoires de recherche et ce qui s'y prépare pour demain, c'est l'objectif du Festival des sciences qui mobilise les acteurs de la recherche scientifique rennaise. Animations, expositions, visites, théâtre, projection de films, discussion autour du livre scientifique sont au programme à Rennes et dans les 24 communes de Rennes Métropole.

www.espace-sciences.org/festival

701 nouveaux ouvrages pour la rentrée littéraire

Cette année encore, la rentrée littéraire bat tous les records d'édition. 701 nouveaux ouvrages (dont 497 romans

français) sont en effet attendus sur les étagères des librairies en septembre 2010. Parmi cette pluie d'auteurs, 85 sont publiés pour la première fois tandis que Michel Houellebecq, Virginie Despentes, Amélie Nothomb, d'Ormesson font déjà parler d'eux...

La création caribéenne à Sète

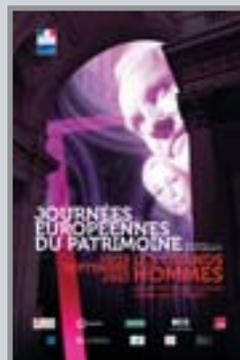
Vingt-trois artistes issus de onze pays du bassin caribéen confrontent leurs réponses très personnelles à la question complexe : qu'est-ce qu'être caribéen aujourd'hui? Leurs créations sont à découvrir au Musée international d'art modeste (MIAM) de Sète qui aime présenter « ces régions fortes en contrastes et ce subtil mélange entre art savant et art populaire ».



www.miam.org

Les grands hommes du patrimoine

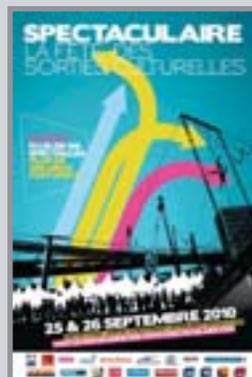
Sous le thème « Les grands hommes : quand femmes et hommes construisent l'histoire », les Journées européennes du patrimoine des 18 et 19 septembre visent à révéler le patrimoine, public ou privé, dont le rayonnement est lié à



l'action d'individus. Qu'il s'agisse de personnalités politiques ayant occupé les lieux de pouvoir, d'artistes créant dans des lieux singuliers, de propriétaires qui ont donné de leur temps et de leur passion pour un monument, d'architectes et d'artisans de renom.
www.journeesdupatrimoine.culture.fr

Spectaculaire l'offre culturelle 2010-2011

Troisième édition de Spectaculaire, le grand marché de la saison culturelle parisienne et francilienne, créée par les fondateurs de l'ancien magazine *Zurban*. Sur les quais de la Seine, les institutions culturelles, les compagnies et les artistes font découvrir au public les expositions, les spectacles de théâtre, de danse ou de cirque et les concerts qui animeront les salles de la saison 2010-2011, le temps du week-end des 25 et 26 septembre.
www.spectaculaire.com





Ce qu'il y a de merveilleux avec les enfants,
c'est qu'ils sont toujours studieux, calmes
et sages comme des images.



Protéger est un métier
www.mae.fr

La MAE connaît bien les enfants et les risques auxquels ils peuvent être exposés. Depuis près de 80 ans, elle assure la meilleure protection aux enfants placés sous votre responsabilité. Et leur bonne protection, c'est aussi la vôtre !

Nos engagements :

- Couvrir au mieux les accidents avec des garanties solides, une prise en charge immédiate, des remboursements élevés sans franchise...
- Éviter les conflits entre parents et enseignants lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie.
- Prévenir les risques, en mettant à la disposition des enseignants des outils pédagogiques sur différents thèmes (vie quotidienne, circulation, citoyenneté, santé...).

assurances scolaire et extra-scolaire

Réservation des outils
de prévention sur
www.mae-prevention.org

Les musées d'art contemporain

L'art contemporain, diffusé par les galeries et les fondations privées, se trouve désormais dans des musées dédiés en région, témoignant l'intérêt du service public pour la création d'aujourd'hui. Le LaM de Villeneuve d'Asq ouvre ses portes au public le 25 septembre.

Tandis que l'Italie s'offrait simultanément en mai 2010 deux nouveaux lieux d'art contemporain à Rome, l'un Maxxi signé de l'architecte Zaha Hadid destiné aux collections nationales du XXI^e siècle, l'autre Macro de la Française Odile Decq pour l'art du

contemporain et d'art brut. Son inauguration confirme la volonté des régions françaises d'offrir des structures muséales à l'art contemporain. Celui-ci, généralement défini par la création des années soixante à nos jours, a mis du temps pour trouver sa place dans les musées. Destinés à rattraper le retard que connaissait la France en matière d'art contemporain, les FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) furent créés à partir de 1982 dans les régions, illustrant la décentralisation culturelle.

La concordance entre art et architecture dont la première expression publique fut le centre d'art et de culture Georges Pompidou en 1977, est le lot de tout projet de musée du XXI^e. Réhabilitations audacieuses, conceptions architecturales avant-gardistes traduisent le souhait des collectivités territoriales de mettre en valeur des collections, ainsi à Nîmes, à Bordeaux et Strasbourg, ou de répondre à l'offre de donation d'un artiste, comme celle toute récente de Pierre Soulages à sa ville natale Rodez, ou de collectionneurs tel Anatole Jakovsky qui céda en 1982 à Nice ses œuvres d'art naïf. Histoires singulières, rencontres avec des ar-

tistes et des architectes suscitent les lieux de l'art contemporain et dessinent une belle disparité géographique et architecturale.

Disparité régionale

Qu'ont en commun le tout récent Mac/Val de Vitry sur Seine (Musée d'art contemporain du Val de Marne), le LAAC de Dunkerque inauguré en 1982, le CAPC (Centre d'arts plastiques contemporains) de Bordeaux ouvert l'année suivante, le Carré d'Art de Nîmes créé en 1993, les MAC (Musée d'art contemporain) de Marseille (1994), de Lyon (1995), les musées d'art moderne et d'art contemporain de Nice (1990) de Toulouse où Les Abattoirs réunissent depuis 1994 musée d'art moderne, FRAC Midi-Pyrénées et centre d'art contemporain, et de Strasbourg (1998). Et des petites communes telles Sérignan dans l'Hérault où est installé depuis 2000 un musée régional d'art contemporain? Ou encore Rochechouart et Epinal et leur musée départemental d'art contemporain?

Tous ces lieux présentent un pan de la création contemporaine en lien avec un terreau artistique propre. Leurs conservateurs, tissant des liens avec les artistes vivants, entraînent le musée à expérimenter, à confronter, à échanger aussi, nourrissant la vitalité de la création en train de se faire et faisant venir à elle son public.

Les 25 et 26 septembre, le LaM de Lille rouvrira après la rénovation du bâtiment de Roland Simounet et l'extension de Manuelle Gautrand. L'ensemble est conçu pour accueillir chacune des trois collections du musée: celle historique d'art moderne, issue d'une donation en 1979, celle d'art contemporain, fruit des acquisitions du musée, et l'exceptionnelle collection d'art brut grâce au don de plus de 3 000 œuvres de l'association Aracine.

Une manne économique

Pour les villes, le tourisme culturel se révèle une manne économique. Et pour les élus un vecteur très positif en termes d'image et de notoriété. Partout en Europe, l'inauguration d'un musée est un événement. Chaque



© P. VAUGHAN

Tout près de Béziers, le musée d'art contemporain de Sérignan a été scénographié par l'artiste Daniel Buren.

XX^e siècle, la France s'apprête à découvrir le dernier-né de ses musées d'art contemporain. Après plus de quatre ans de fermeture, le Mam devient le 25 septembre le LaM, Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art

Au programme des régions

Chaque musée renouvelle sa programmation à la rentrée. Les Abattoirs de Toulouse ont choisi comme thème de leur nouvelle exposition la performance artistique. Au Mac/Val, ce sera *Let's Dance* à partir du 22 octobre. Il reste jusqu'au 19 septembre pour découvrir au CAPC de Bordeaux les œuvres récentes de l'artiste américain Jim Shaw et, au LAAC de Dunkerque, une rétrospective de l'œuvre protéiforme de Mark Brusse, qui a fait le don de trois sculptures au musée en 2006. À Nîmes, l'exposition du Carré d'Art autour de Gérard Gasiorowski est prolongée jusqu'au 10 octobre. Au MAC de Marseille comme au LAAC de Dunkerque, pas d'exposition temporaire, les collections sont à voir

ou à revoir. C'est à partir du 11 septembre que la chorégraphe et plasticienne américaine Trisha Brown (photo) investit le MAC de Lyon. La création dans la photographie conceptuelle ainsi que les installations de l'artiste chinois Cai Guo-Qiang sont à voir depuis juin au MAMAC de Nice.

Le musée de Sérignan expose « *Ecce Homo Ludens* » (ou *l'art du jeu inspiré par Casanova*), celui de Rochechouart « *sensorialité excentrique et collection* » tandis qu'Epinal accueille les œuvres de François Morellet.



© KELLY & MASSA STUDIO



Le bâtiment original du musée de Villeneuve d'Ascq, construit par l'architecte Simounier et complété par une extension conçue par Manuelle Gautrand, est entouré par un parc de sculptures. L'ensemble compose le LaM (Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut) où plus de 4 500 œuvres sont exposées.

© PHILIPPE RUAULT, MANUELLE GAUTRAND ARCHITECTURE

nouveau musée du xx^e siècle entraîne avec lui la création d'infrastructures pérennes, bibliothèque, centre de recherche, offre pédagogique, espaces multimédias, librairie et bien sûr boutique, café, voire restaurant. Les milliers de visiteurs attirés par l'hyper médiatisation des ouvertures puis des expositions témoignent d'un engouement quasi sans failles pour l'art contemporain. Pourtant tous ces événements ne sont pas d'une qualité artistique égale. À chaque ouverture d'un musée conçu comme un geste architectural, avec un concepteur de renom et pour un budget conséquent, on peut se demander si l'attrait pour l'ingéniosité et l'esthétique du bâtiment ne concurrence pas les œuvres pour lesquelles il a été destiné. Le sort de l'artiste balance entre deux opportunités. La première, privée, est liée à l'intérêt du mécène, de l'agent, du galeriste, du collectionneur, de l'amateur : l'art contemporain sait créer la surprise au gré de sa cote. L'artiste, directement récompensé de son talent, s'assure une notoriété mais prive le public de ses œuvres. L'autre réside dans l'acquisition d'œuvres par les musées ou fondations dont les collections ont vocation à être montrées au plus grand nombre. D'où l'importance de ces édifices car il reste plus facile de voir un tableau de Corot qu'une œuvre de Barcelo.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à Olivier Donnat : « Un lieu sans équivalent pour l'art des xx^e et xxi^e siècles »

Près de 30 M investis par les collectivités locales dans le LaM, pourquoi un tel effort public ?

Cet investissement traduit la volonté de donner une image d'innovation, de création et de dynamisme de la métropole lilloise et de la région Nord Pas de Calais. Aujourd'hui, les collectivités considèrent la culture comme un outil local et régional de développement économique et touristique. Par rapport à l'ampleur du chantier, construction d'une extension, modernisation du bâtiment ancien et réaménagement du vaste parc, le montant investi est tout à fait raisonnable.

Le LaM est doté d'une véritable équipe muséale. Quel va être son travail ?

L'équipe professionnelle du musée, c'est environ 100 personnes aux expertises diverses, avec un pôle de conservation renouvelé et renforcé d'un nouveau conservateur en charge de l'art contemporain, Marc Donnadiou,

ex-directeur du Frac Haute-Normandie. Le recrutement d'un conservateur pour l'art moderne est en cours. Aux côtés des conservateurs, les attachés de conservation et régisseurs, le service de la bibliothèque du musée, les conservateurs stagiaires de l'Institut National du Patrimoine et les restaurateurs extérieurs intervenant régulièrement. Cette équipe, sous l'impulsion de la directrice-conservatrice Sophie Lévy, définit et met en œuvre les expositions temporaires du musée. Plusieurs grands rendez-vous sont programmés : une rétrospective Adolf Wölfli d'avril à juillet 2011 et Lansky et la diaspora russe de septembre 2011 à janvier 2012. Enfin, il faut enrichir les collections et conserver les œuvres sont au cœur des missions du LaM.

Le musée a la particularité de présenter trois collections, une grande superficie (1 100 m²) est dédiée à l'art brut, quelle est votre stratégie



© M. LEROUXELMCCU

Olivier Donnat,
administrateur général du LaM
de Villeneuve-d'Ascq.

pour faire venir le public ?

Encore assez méconnu, l'art brut a la particularité d'être d'un accès plus immédiat pour un public non initié. C'est une formidable chance que nous allons naturellement utiliser. D'une manière plus générale, la réunion au sein d'une même institution d'une prestigieuse collection d'art moderne, de la première collection d'art brut en France et d'une remarquable collection d'art contemporain fait de notre musée un lieu sans équivalent pour l'art des xx^e et xxi^e siècles. La présentation permanente des trois collections constitue un véritable atout qui permet de proposer une vision renouvelée de l'art et de toucher ainsi différents publics.

L'ex-humoriste de la matinale de France Inter publie « Insupportable! Chronique d'un licenciement annoncé », livre racontant son licenciement de France Inter. Regard sur la place de l'humour toxique dans l'information.

Vous avez été viré de France Inter en même temps que Stéphane Guillon. Aujourd'hui vous publiez un livre, pourquoi avoir voulu raconter cette histoire ?

Ca a été un licenciement assez rocambolesque qui a intéressé beaucoup de gens comme le montrent les milliers de messages que nous avons reçus Guillon et moi-même, lui donnant une dimension publique. Ce n'est en tout cas pas uniquement pour moi, ni pour m'attendrir sur mon triste sort que j'ai publié ce livre. Mais parce que je suis convaincu que notre licenciement a été largement politisé, ce qui lui donne une portée d'intérêt général. Il est rare aussi que quelqu'un raconte les coulisses de notre métier. Finalement nous avons tous tendance à ménager l'avenir, en faisant attention à ne se brouiller avec personne dans ce monde de la presse et des médias où tout le monde se connaît. Personnellement, il se trouve que je suis un peu tricard partout. Cela me donne une liberté que j'ai voulu mettre en œuvre avec ce bouquin.

Vous interveniez, en plus du Fou du roi, dans la tranche de la matinale de France Inter. Quel rôle peut jouer l'humour dans l'information ?

De telles chroniques donnent un peu de respiration à ces tranches d'information, c'est de la technique radiophonique. Cependant, sur une radio comme Inter dont le public est globalement très éduqué, avec un haut niveau culturel et un haut engagement citoyen, l'auditoire correspond à une sociologie très particulière. Or quand on possède un gouvernement comme le nôtre, très agressif, très brutal, il est important d'avoir des formes de contre-pouvoir et c'est aussi le rôle d'un grand média public. À notre petite échelle, avec Guillon, nous étions une sorte de contre-pouvoir. Il semblerait que notre direction ne souhaite pas exercer ce rôle.

« Insupportable »



© CADIEUNAJA

Par le passé, vous vous êtes défini comme un « journaliste de complément ».

Qu'entendiez-vous par là ?

Je parlais des humoristes politiques. Je me prétends journaliste de complément dans la mesure où, au contraire d'un journaliste, je ne suis pas tenu par des liens institutionnels, par la rédaction, par la protection des sources, par des impératifs d'exactitude, de recoupement de l'information. Les humoristes politiques ont un rôle de défricheur, pouvant ouvrir la voie. Prenons l'exemple de DSK dont nous avons beaucoup parlé avec Guillon. Tous les journalistes savaient qu'il était très porté sur les femmes, parfois de manière un peu compulsive, mais dans la tradition journalistique française on n'aborde pas la vie privée. Or il s'est avéré très vite que c'était une vraie information politique. À partir du moment où il a eu un haut poste à responsabilité, DSK a tout de suite été confronté à un problème de cet ordre-là. C'est bien la preuve que les journalistes auraient pu s'autoriser à parler avant et que lorsque nous les humoristes on s'engouffre sur ce terrain-là, éventuellement ça leur facilite le travail.

DIDIER PORTE

Journaliste, chroniqueur et humoriste politique viré de France Inter en juin dernier.

Il publie en cette rentrée « Insupportable! Chronique d'un licenciement annoncé ». First éditions, 264 pages, 14,90 €.

Vous avez reçu un soutien important, dont une manifestation devant Radio France début juillet. Comment avez-vous reçu tout ça ?

Cela a été un grand réconfort car j'étais alors assez malmené par ma direction. Je crois que ça venait aussi du statut particulier de France Inter, une station que les auditeurs se sont appropriés. C'est vraiment une station de service public qui garde un rapport très particulier avec ses auditeurs. Ces derniers considéraient que je correspondais à cet esprit-là et qu'en me virant on les touchait eux. Ca se résume par une phrase que Jean-Luc Hees¹ disait régulièrement pour signifier qu'il n'en a rien à foutre de ce que pensent les auditeurs: « on veut faire une radio de l'offre et pas de la demande ».

Qu'allez-vous devenir ?

Je ne suis pas facile à reconverter. À part Inter je ne vois pas quel grand média pourrait m'employer, sûrement pas RTL, Europe 1 ou RMC. Mon projet est d'aller sur des supports plus alternatifs comme le site d'Arrêt sur images qui fait un super boulot et qui m'a soutenu. J'arrive aussi sur Médiapart, un support extrêmement prometteur. Ce qu'ils ont fait dans l'affaire Woerth montre qu'à l'avenir il faudra compter avec l'Internet. Même si je ne serai pas autant exposé qu'à France Inter, il faut que je fasse autre chose, que je rebondisse et je le fais sans arrière-pensée ni état d'âme.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE MAGNETTO

1. Jean-Luc Hees président de Radio France et Philippe Val, directeur de France Inter ont été les principaux artisans du licenciement des deux humoristes fin juin.

LES TRANSPORTS, UN CAS D'ÉCOLE !



**Pour traiter le développement durable et la citoyenneté
à travers l'exemple des transports ferroviaires :**



**Un intervenant SNCF
dans votre classe**



**Un centre de
ressources numériques**



**Le concours
« Écoles mobiles »**

en un clic sur
sncf.com/enseignants





MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture, et de la Jeunesse et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr